



DECHARGE DE RESPONSABILITE – WMC

Dans le cadre des événements organisés par WMC, chaque participant reconnaît pratiquer la gyroroue en pleine connaissance des risques inhérents à cette activité. La participation est volontaire et implique l'acceptation des règles de sécurité établies par l'organisation.

Le participant déclare être en capacité physique et technique de participer au ride, disposer d'un matériel en bon état et être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant la pratique sur la voie publique.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

- Respecter le Code de la route et les consignes données par les encadrants.
- Adapter son allure aux conditions de circulation et au niveau du groupe.
- Porter les équipements de protection recommandés.
- S'abstenir de participer en cas d'alcool ou de substances altérant la vigilance.
- Assumer la responsabilité des dommages causés.

CADRE SECURITE – FONDS D'ASSISTANCE TRANSPORT

L'association WMC constitue pour chaque ride un fonds d'assistance d'environ 100 €, destiné exclusivement à financer un transport Uber ou Taxi pour tout participant en situation bloquante. Cette prise en charge est intégralement assumée par l'association et ne fait l'objet d'aucune refacturation.

VALIDATION ET ACCEPTATION : Le NOM et PRENOM renseignés lors de l'inscription sur le site officiel WMC valent signature électronique et manifestent l'acceptation pleine et entière de la présente décharge.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE – WMC

La charte garantit un cadre sécurisant, respectueux et convivial. Chaque participant contribue activement à l'image et à la cohésion de la communauté WMC.

A) Sécurité & réglementation

- Respecter le Code de la route et les indications des encadrants.
- Maintenir des distances de sécurité suffisantes.
- Signaler ses intentions et rester attentif.

B) Assurance & responsabilité

- Disposer d'une assurance responsabilité civile valide.
- Assumer les conséquences de son comportement.

C) Respect & environnement

- Adopter une conduite courtoise envers piétons et riverains.
- Préserver les lieux et ne laisser aucun déchet.

D) Respect communautaire

- Faire preuve de respect et de bienveillance envers tous.
- Aucun comportement agressif ou discriminatoire ne sera toléré.
- Favoriser l'entraide et la solidarité.

E) Incidents & sanctions

- Informer l'organisation en cas d'incident.
- L'organisation peut exclure toute personne mettant en danger le groupe.

ACCEPTATION : Le NOM et PRENOM renseignés lors de l'inscription valent acceptation pleine et entière de la présente charte.